

MAIRIE DE LAUZERTE

----- **Compte-rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 06 février 2014 20h 30.**

L'an deux mille quatorze et le six février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LAUZERTE, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard REY, Maire.

Présents: Bernard REY, Jean-Luc AUNAC, Jean-Franck PIERASCO, Joëlle DELTEIL, Amanda MILLS, Catherine BOILLON, Jean-Claude GIORDANA, Jacky MALOTEAUX.

Procurations: V. BADOE à C. BOILLON

Secrétaire de séance : Jean-Claude GIORDANA

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 décembre 2013 à 18h.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1 – Vente de parcelles passage du collège à M. Henri BAZEAUD et à M. Jean-Pierre BASSO :

Monsieur le Maire expose que l'enquête publique est close. Monsieur le commissaire enquêteur dans ses conclusions donne un avis favorable à cette cession pour une partie du passage du collège appartenant à la commune.

Le Conseil Municipal considérant les résultats de cette enquête propose de vendre aux pétitionnaires une partie du chemin du passage du collège au prix de 2500€ chacun.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, charge Monsieur le maire de signer les pièces à intervenir.

2 – Vente des parcelles D32 et D43 au lieu dit Auléry :

Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure d'acquisition de biens sans maître a été conduite pour les parcelles situées au lieu-dit Auléry, D32 et D43, parcelles désormais propriété de la commune.

Monsieur le Maire fait part de la demande de M. GOUBARD qui souhaite acquérir des dites parcelles pour développer son entreprise.

Après discussions, le Conseil est favorable mais souhaite plus de précisions. Monsieur le Maire prendra attache avec M. GOUBARD.

Une décision sera prise au prochain Conseil du mois de mars.

3 – Convention règlement par prélèvement des factures EDF :

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer la convention tripartite (ordonnateur, comptable, fournisseur) autorisant le prélèvement comme mode de règlement des factures EDF sur le compte Banque de France de la Trésorerie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la proposition de Monsieur le Maire, le charge de signer ladite convention et le charge des démarches nécessaires à son application.

4 – Convention utilisation gîte : Restos du cœur :

Monsieur le Maire propose que soit mis à disposition de l'association des Restos du Cœur le bâtiment du gîte communal (rez de chaussée) pour la période de distribution des repas à titre gratuit. La commune prendrait en charges les dépenses d'eau, chauffage, électricité, taxe foncière et ordures ménagères de même que le prêt d'un véhicule et carburant nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer tous les documents rendus utiles.

5 – Questions diverses :

A - Monsieur le Maire informe qu'une réunion se tiendra le 18 février à 10h 30 concernant les travaux des rues de la Brèche, du Potevin et des Couteliers.

B – Monsieur le Maire informe que sur l'immeuble « ROUZEAUD », propriété de la commune, les travaux de démolition débuteront courant février.

C – Monsieur le Maire informe que l'échange route D81 et la parcelle de Mr Cure est en cours de négociation.

D – Monsieur le Maire informe que la convention avec Mr JEAN sera proposée au prochain Conseil concernant l'envol des montgolfières à Vignals.

E – Madame Jacky MALOTAUX demande que les abords du columbarium soient végétalisées. Monsieur le Maire prie Mme C. BOILLON et Mme A. MILLS de bien vouloir faire des propositions pour embellir ce lieu.

F – Demande de petits travaux :

- Eclairage sur la passerelle du CAI.
- Pose de pierre sur le mur proche de l'esplanade de la barbacane.

G – Mauvais état des terrains de football et de rugby. Des travaux ont été réalisés l'été dernier sans résultat.

La séance est levée à 10h 30

Le secrétaire de séance,
Jean-Claude GIORDANA.